

## 53<sup>e</sup> réunion des bureaux des Grands Conseils

Allocution sur le thème « Redimensionnement du Parlement »

Date : 1<sup>er</sup> octobre 2016

Lieu : Neuchâtel, Salle du Grand Conseil

Heure : à partir de 9h30

Contexte : chaque représentant du Grand Conseil s'exprime brièvement sur ses expériences en rapport avec le thème



---

Monsieur le Président du Grand Conseil neuchâtelois (Xavier Challandes, UDC),

Chères et chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à vous remercier très cordialement, Monsieur le Président du Grand Conseil neuchâtelois, ainsi que tous ceux et celles qui ont participé à la mise sur pied de cette manifestation, pour votre formidable accueil et le magnifique programme que vous nous avez concocté. Du Littoral à Auvernier aux hauteurs du Val-de-Travers, en passant par les entrailles de la terre aux Mines d'asphalte de la Presta, vous nous avez présenté quelques hauts lieux de votre beau canton de Neuchâtel. Pour ma part, c'est mission accomplie : je ne manquerai pas de revenir avec ma famille et mes amis car je sais qu'il y a encore maints autres endroits et curiosités à découvrir ici !

J'en viens maintenant au vif du sujet :

Comme vous le savez sans doute, le canton de Berne a réduit son parlement de 200 à 160 députés au 1<sup>er</sup> juin 2006. Une réduction approuvée par le peuple bernois à une très large majorité – 83,5 pour cent des voix – le 22 septembre 2002.

Quels furent les motifs et les facteurs de succès qui ont conduit à la réduction du Grand Conseil ? Les objectifs visés ont-ils été atteints ? Qu'en sera-t-il de l'avenir ? Autant de questions auxquelles je vais m'employer à répondre brièvement.

Jusqu'en 1953, le nombre de députés au Grand Conseil du canton de Berne était proportionnel au nombre d'habitants. Face à sa croissance constante, il fut fixé à 200 cette année-là. Dans le sillage de la création du canton du Jura en 1979 et du transfert du district de Laufen au canton de Bâle-Campagne en 1994, le Grand Conseil s'est demandé à juste titre s'il ne fallait pas réduire le nombre de députés, le départ de quatre districts s'étant accompagné d'une diminution de la population. Après un processus qui a duré plusieurs années, la réduction à 160 députés a passé la rampe au Grand Conseil à une large majorité. Une décision soumise au référendum obligatoire qui, comme je l'ai déjà dit, fut largement plébiscitée dans les urnes.

Outre la « perte » d'habitants et de territoire, deux autres facteurs ont joué en faveur de la réforme : d'une part, des vellétés identiques étaient observables dans d'autres cantons et – mais il s'agit là d'une observation très personnelle et non officielle –, un nombre assez conséquent de députés arrivaient en fin de mandat le 31 mai 2006. Sans obligation de se présenter à une réélection dans un parlement réduit, ils évitaient le risque de ne pas être réélu.

Un autre élément décisif fut le facteur temps : on s'est laissé le temps de consulter, de décider et de procéder aux modifications nécessaires de la loi sur les droits politiques pour améliorer la représentation proportionnelle et la répartition des sièges grâce à des cercles électoraux plus grands. En d'autres termes, la réforme des cercles électoraux a permis de mieux faire passer la pilule de la réduction du Grand Conseil.

La réduction à 160 députés a-t-elle permis d'atteindre l'objectif d'une plus grande efficacité au Grand Conseil ?

Il y a lieu de souligner, d'entrée de jeu, que cette réforme s'est inscrite dans le contexte d'euphorie générale autour de l'accroissement de l'efficacité qui régnait alors. La nouvelle législature 2006 – 2010 a vu l'introduction parallèle de la nouvelle gestion publique et de sa toute nouvelle conception de pilotage des finances publiques. En Suisse romande, vous en avez été largement épargnés. Est-ce une bonne chose ? La question reste ouverte. C'est peut-être une thématique à aborder lors d'une prochaine réunion des bureaux.

Un constat s'impose : dans les premières années après la réduction à 160 députés, le Grand Conseil est devenu plus efficace, c'est tout du moins une impression largement partagée. Les débats étaient plus courts, les travaux plus concentrés.

Un gain de temps qui s'est rapidement perdu, au plus tard après la scission de l'UDC et la création du PBD en 2008 et l'entrée en scène d'un nouveau groupe, le pvl, en 2010. Car l'expérience l'a clairement montré, ce qui importe au parlement, c'est moins le nombre de députés que le nombre de groupes. Si, pour chaque affaire, vous avez huit groupes au lieu de six qui s'expriment, cela prend nettement plus de temps. C'est sans doute ce qui a contribué, au moment de lancer la révision du droit parlementaire durant l'hiver 2010, à remettre sur la table la question de l'efficacité du parlement.

Les députés n'ont désormais le droit de s'exprimer qu'une fois par objet, des temps de parole maximum ont été définis, par exemple cinq minutes pour les auteurs de propositions ou d'interventions ainsi que pour les porte-parole des groupes, et trois minutes pour les orateurs individuels.

Sans compter l'introduction de différents modes de délibération, à l'instar de ce qui est pratiqué au parlement fédéral. Lors du débat libre, tout le monde peut s'exprimer durant les temps impartis tels que mentionnés précédemment. Lors du débat réduit, seuls les auteurs de propositions ou d'interventions et un porte-parole par groupe peuvent prendre la parole, et ce pendant deux minutes seulement ! Le temps file plus vite qu'on ne le pense, il faut donc bien choisir ses mots...

Trois ans après la révision du droit parlementaire, nous constatons que nous avons gagné en efficacité : les sessions sont plus courtes, les débats plus concentrés, ce qui n'est pas du goût de tous. Je suis toutefois d'avis que nous avons trouvé le juste milieu entre l'efficacité et la culture du débat. Un parlement doit être un lieu de débat où la meilleure argumentation peut l'emporter. Mais un parlement doit aussi prendre des décisions en temps utile pour assurer l'avenir du canton.

Est-ce qu'une nouvelle réduction du Grand Conseil, disons à 120 députés, apporterait un plus ?

Peut-être en matière d'efficacité et de coûts. Mais cela se ferait clairement au détriment de la représentativité et de la représentation équilibrée de toutes les régions au Grand Conseil, deux éléments importants. Il y a fort à parier que certains cercles électoraux passeraient sous la barre des dix sièges, ce qui serait contraire au droit fédéral et nécessiterait une nouvelle réforme des cercles électoraux. Vous connaissez la chanson. La charge de travail des députés ne manquerait pas non plus de s'alourdir fortement.

Car le Grand Conseil doit, en tout et pour tout, exercer près de 300 fonctions, de la présidence au Bureau, en passant par les huit commissions permanentes et une multitude de sections. Autant de tâches qui seraient réalisées par un plus petit nombre de personnes, ce qui porterait un sérieux coup au principe de parlement de milice. Et, comme me l'a montré mon expérience avec des parlements partenaires étrangers, je peux assurer que nous pouvons être heureux, mais alors très heureux, d'être des parlementaires de milice avec les deux pieds sur terre et non des parlementaires professionnels qui œuvrent « hors sol » !

La question ne figure actuellement pas à l'agenda politique, si bien qu'il n'y a aucun besoin de réduire davantage le Grand Conseil bernois. Mais tout porte à croire qu'elle ne manquera pas de resurgir un jour ou l'autre : car, d'une part, il devient de plus en plus difficile de trouver des candidats appropriés au niveau communal et, d'autre part, on assiste à un changement de paradigme au sein de la société, qui met sous pression le travail bénévole et le système de milice et qui voit des pans importants de notre environnement se professionnaliser. Les coûts ou d'éventuelles économies, peut-être, mais sans conteste le progrès technique rouvriront le débat sur une nouvelle réduction du Grand Conseil. Je ne sais pas quand mais je suis assez sûr que cela arrivera plus vite qu'on ne le pense !

Je vous remercie de votre attention.